

Délibération N°2026.035 LUNDI 28 SEPTEMBRE A 18H30

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Anthony LENGLET, en suite de convocation en date du 21 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. Anthony LENGLET, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Pascale BINET, Mme Julie VERLEENE, M. Nicolas FROMENT, Mme Apolline MARETTE, M. Benoît LIENARD, Mme Charline SCAILLIEREZ, M. Gaëtan AMEELE, Mme Dominique KOLACZYK.

Étaient représentés : M. Maxime BOUTIFLAT par M. GOUBET ; Mme Marie MAFRANS par Mme LEFRANC ; M. Teddy LABBENS par Mme VERLEENE ; M. Georges LAMBECQ par Mme KOLACZYK.

Secrétaire de séance : M. Nicolas FROMENT.

Objet : Colonies de vacances 2027 — Renouvellement du séjour hiver et demande de 30 places auprès de la CAF (séjours hiver et été)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de renouveler le projet de colonie de vacances pour l'année 2027 et de le compléter par un second séjour, en vue de répondre au mieux aux besoins des familles athésiennes.

Ce projet a pour but de permettre aux familles de jeunes Athésiens d'accéder à des loisirs pendant les vacances scolaires. La colonie de vacances est un moment privilégié pour faire vivre aux jeunes des expériences riches en apprentissages, indispensables pour leur construction. Elle favorise et encourage les rencontres, les échanges, l'ouverture au monde, la découverte d'autres habitudes de vie et d'activités ludiques et récréatives.

Les colonies de vacances permettent de proposer des projets et activités donnant la possibilité à chacun d'apprendre, de s'épanouir, d'expérimenter et de vivre la différence avec d'autres, hors de chez lui. Ainsi, elles participent à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Séjour hiver 2027 (reconduction)

Monsieur le Maire propose de mettre à nouveau en place, pour l'hiver 2027, un séjour « ski » à destination des jeunes de 12 à 17 ans, d'une durée de 8 jours, à raison de 15 places pour un montant unitaire de 940 € TTC.

Il sera demandé aux familles une participation répartie comme suit :

Familles	Coût
1 enfant	300 €
A partir du 2ème enfant	280 €



Séjour été 2027 (nouveau projet)

Monsieur le Maire propose de compléter cette offre par un second séjour, organisé à l'été 2027, également ouvert à 15 jeunes, afin de diversifier les périodes de départ proposées aux familles. Il précise qu'à ce stade, le coût de ce séjour pour la commune et pour les familles, ainsi que le niveau d'aide susceptible d'être accordé par la CAF au-delà du bonus territoire, dont le bénéfice est acquis, ne sont pas encore connus. Ces éléments seront arrêtés une fois les devis prestataires recueillis et la position de la CAF connue, et feront l'objet d'une délibération ultérieure fixant le nombre définitif de places, la durée du séjour, la participation des familles et le budget prévisionnel correspondant, avant tout engagement financier de la commune sur ce volet.

Demande de places auprès de la CAF

Pour mener à bien ces deux projets, il est proposé de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dans le cadre de la convention pour le développement des séjours enfants, pour l'obtention de 30 places au titre de l'année 2027, réparties comme suit : 15 places pour le séjour hiver et 15 places pour le séjour été, et de bénéficier du bonus territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION de

RENOUVELER la colonie de vacances pour les jeunes de 12 à 17 ans pour l'hiver 2027, d'une durée de 8 jours.

D'ÉTABLIR la participation des familles au séjour hiver 2027 comme proposé ci-dessus.

APPROUVER le principe de l'organisation d'un second séjour, à l'été 2027, pour les jeunes Athésiens, sous réserve de l'obtention des places supplémentaires sollicitées auprès de la CAF.

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour l'obtention de 30 places au titre de l'année 2027 (15 places pour le séjour hiver et 15 places pour le séjour été).

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention pour le développement des séjours enfants avec la CAF portant sur ces 30 places, et à percevoir le bonus territoire.

AUTORISER Monsieur le Maire à s'engager auprès du prestataire dont le devis propose le meilleur rapport qualité/prix pour le séjour hiver, en adéquation avec les souhaits et les besoins des jeunes.

AUTORISER Monsieur le Maire à consulter les prestataires susceptibles d'organiser le séjour d'été, afin d'établir un coût prévisionnel.

DIRE qu'une délibération ultérieure fixera, au vu des éléments recueillis, le nombre définitif de places, la durée du séjour, le montant de la participation demandée aux familles ainsi que le budget prévisionnel du séjour d'été 2027, avant tout engagement financier de la commune sur ce volet.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Anthony LENGLET

Nicolas FROMENT

